

ENM en bref

Les résidents des quartiers à faible revenu



Enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 99-014-X2011003 au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2013

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca/reference/licence-fra.html).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Encadré 1 : Enquête nationale auprès des ménages

Ceci est la troisième diffusion de données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM). Environ 4,5 millions de ménages à travers le pays ont été sélectionnés pour l'ENM, ce qui représentait environ le tiers de tous les ménages.

Le présent article de l'*ENM en bref* ainsi que l'article [Le niveau de scolarité et la profession des Canadiens à revenu élevé](#), n° 99-014-X2011003 au catalogue, s'ajoutent au document analytique [La composition du revenu au Canada](#), n° 99-014-X2011001 au catalogue.

Des renseignements supplémentaires sur l'Enquête nationale auprès des ménages sont présentés dans le [Guide de l'utilisateur de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-001-X au catalogue. Des renseignements sur la qualité et la comparabilité des données de l'ENM sur le revenu figurent dans le [Guide de référence sur le revenu, Enquête nationale auprès des ménages](#), n° 99-014-X2011006 au catalogue.

Encadré 2 : Comparabilité des estimations du faible revenu

La comparaison des estimations du faible revenu tirées de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 aux estimations des recensements précédents montre des tendances qui diffèrent de façon marquée de celles dérivées d'autres enquêtes et données administratives, comme l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ou le fichier sur la famille T1 (FFT1).

Les données pour sous-tendre la qualité des estimations des tendances du faible revenu requièrent une méthodologie stable au fil du temps et dont les structures de réponse sont semblables. La nouvelle méthodologie utilisée aux fins de l'ENM fait en sorte que les estimations du faible revenu ne sont pas comparables à celles fondées auparavant sur le recensement.

Dans les diffusions ayant trait aux données sur le revenu des recensements précédents, on comparait les taux de faible revenu au fil du temps en se servant du seuil de faible revenu (SFR). En raison du manque de comparabilité des tendances et pour prévenir des conclusions trompeuses découlant de la comparaison des estimations du SFR entre l'ENM et les recensements antérieurs, les estimations du faible revenu fondées sur le SFR ne sont pas disponibles comme produit normalisé de l'ENM. Elles peuvent être obtenues sur demande.

L'analyse des estimations de l'ENM suggère qu'il est valide de comparer les estimations du faible revenu pour différentes sous-populations dans le cadre de l'ENM (c'est-à-dire pour divers groupes démographiques ou régions géographiques). Alors que de nombreuses mesures de faible revenu, y compris le SFR, conviennent bien à l'analyse des tendances du faible revenu, la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) convient davantage à l'analyse du faible revenu dans le contexte de l'ENM parce que le seuil de revenu au-dessous duquel une personne est considérée comme à faible revenu est lui-même dérivé des ménages ayant répondu à l'enquête. Par conséquent, le présent article de l'ENM en bref s'appuie sur la MFR-ApI pour l'analyse des quartiers à faible revenu.

Les résidents des quartiers à faible revenu

D'après les nouvelles données de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, 4,8 millions de Canadiens (14,9 %) vivaient dans un ménage ayant un revenu inférieur à la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-ApI) en 2010. (Les personnes sont considérées comme à faible revenu si le revenu après impôt de leur ménage correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages au Canada en 2010. Pour plus d'information sur le calcul de la MFR, voir l'[Encadré 3 : Concepts et définitions](#).)

Le présent article de l'ENM en bref examine le degré de concentration de la population à faible revenu dans les quartiers, la répartition géographique de ces quartiers et leurs différences avec les autres quartiers en ce qui concerne les caractéristiques socioéconomiques comme l'âge et le statut d'immigrant.

L'ENM a recueilli des données sur plus de 5 000 quartiers¹ à l'étendue du Canada. En moyenne, un quartier se composait de 4 500 personnes². Les personnes vivant dans ces quartiers représentaient près des trois quarts de l'ensemble des Canadiens³. Tous les chiffres dans cet article de l'ENM en bref, à l'exception du taux global de faible revenu au Canada, sont basés sur la population de Canadiens vivant dans les quartiers⁴.

Un quartier à faible revenu se définit comme un quartier où 30 % ou plus des personnes avaient un faible revenu. Dans l'ENM, 9 % de tous les quartiers (478) entraient dans cette catégorie, selon le revenu des personnes en 2010. Les quartiers à très faible revenu sont un sous-ensemble des quartiers à faible revenu et sont définis comme ceux où 40 % ou plus des personnes avaient un faible revenu. Des 478 quartiers à faible revenu, 137 étaient classés comme à très faible revenu (3 % de tous les quartiers).

Près d'un Canadien à faible revenu sur cinq vivait dans un quartier à faible revenu

En 2010, le taux moyen de faible revenu dans les quartiers non à faible revenu se situait à 12,8 %, comparativement à 37,1 % dans les quartiers à faible revenu et à 46,3 % dans les quartiers à très faible revenu.

Pour ce qui est de la concentration, 18,9 % de la population à faible revenu vivant dans les quartiers vivait dans les 478 quartiers à faible revenu, par rapport à 7,5 % des Canadiens vivant dans les quartiers. De même, 6,5 % des Canadiens à faible revenu vivant dans les quartiers habitaient dans les 137 quartiers à très faible revenu, contre 2,1 % des Canadiens.

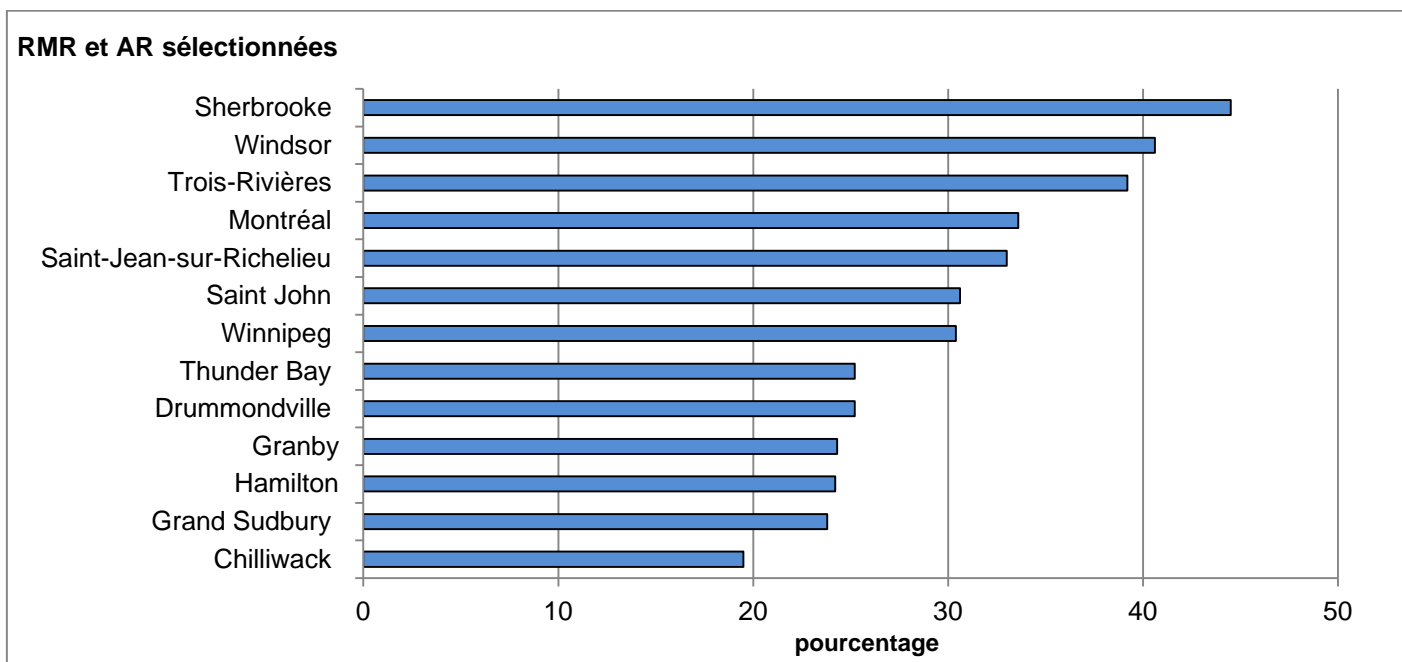
1. Le terme « quartiers » est employé pour désigner les secteurs de recensement (SR). Au total, 196 SR sur 5 452 ont été exclus de l'analyse : 79 ont été supprimés pour des motifs de confidentialité; 109 ont été exclus pour des motifs de qualité des données (le taux global de non-réponse [TGN] pondéré était supérieur à 50 %); 8 ont été exclus lorsque le concept de faible revenu ne s'appliquait pas (le concept de faible revenu ne s'applique pas aux personnes vivant dans des réserves indiennes). Le TGN moyen se situait à 28,9 % pour tous les SR, à 28,4 % pour les 5 256 SR utilisables et à 46,8 % pour les SR supprimés. Le TGN moyen ne varie pas de manière significative entre les quartiers non à faible revenu (28,2 %), les quartiers à faible revenu (30,4 %) et les quartiers à très faible revenu (31,1 %).
2. Seulement 1,6 % des SR examinés avaient une population de moins de 1 000 personnes, et 90 % des quartiers avaient une population de 1 700 à 7 500 personnes.
3. Les personnes vivant dans les 5 256 quartiers représentaient 72,2 % de l'ensemble des Canadiens et 72,2 % des Canadiens à faible revenu.
4. Le taux de faible revenu pour la population hors quartiers s'établissait à 15,5 %, très proche du taux de 14,9 % pour l'ensemble du Canada.

Plusieurs petites villes avaient de fortes concentrations de faible revenu

La plupart des quartiers à faible revenu se trouvent dans les grandes régions métropolitaines de recensement (RMR), mais bon nombre de quartiers ayant une forte concentration de personnes à faible revenu se situent dans de plus petites régions métropolitaines. Sherbrooke avait la plus forte proportion de sa population à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu (44,5 %) [figure 1.a]. Parmi les 36 000 Sherbrookoïses à faible revenu, 16 000 vivaient dans un des 13 quartiers à faible revenu de la RMR. D'autres RMR ou agglomérations de recensement (AR) affichaient d'assez fortes proportions de personnes à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu : Windsor (40,6 %), Trois-Rivières (39,2 %), Montréal (33,6 %), Saint-Jean-sur-Richelieu (33,0 %), Saint John (30,6 %) et Winnipeg (30,4 %).

Windsor avait la plus forte proportion de population à faible revenu vivant dans les quartiers à très faible revenu (33,3 %) [figure 1.b]. Des 54 500 personnes à faible revenu à Windsor, 18 200 habitaient dans les 10 quartiers à très faible revenu de cette RMR. Sherbrooke se classait deuxième, 21,1 % de sa population à faible revenu vivant dans les quartiers à très faible revenu, suivie de Chilliwack (19,5 %), du Grand Sudbury (18,6 %), de Trois-Rivières (16,7 %), de Winnipeg (16,5 %) et de Granby (15,9 %).

Figure 1.a Proportion de la population à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu (indice de concentration du faible revenu), selon certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR)

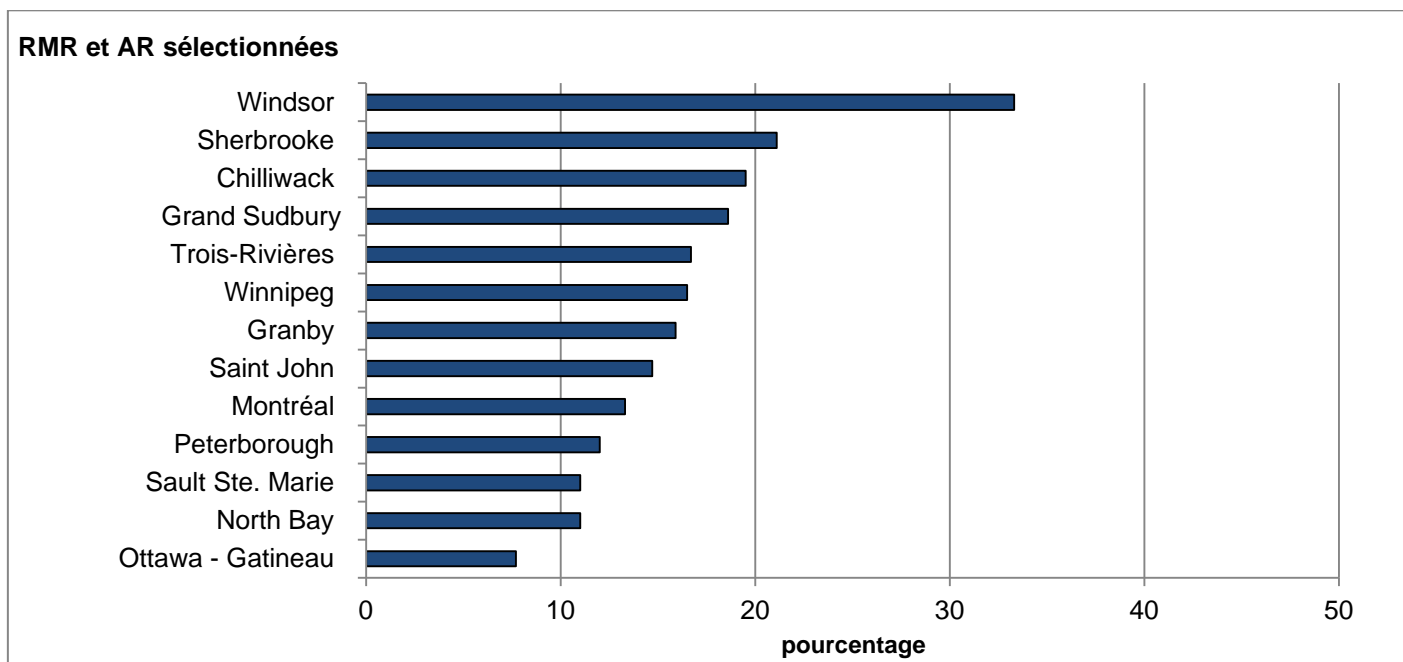


Note : Ces 13 RMR et AR ont été sélectionnées selon les indices de concentration du faible revenu les plus élevés.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les résidents des quartiers à faible revenu

Figure 1.b Proportion de la population à faible revenu vivant dans les quartiers à très faible revenu (indice de concentration du faible revenu), selon certaines régions métropolitaines de recensement (RMR) et agglomérations de recensement (AR)



Note : Ces 13 RMR et AR ont été sélectionnées selon les indices de concentration du faible revenu les plus élevés.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

La plupart des personnes vivant dans les quartiers à faible revenu habitaient dans les grandes villes

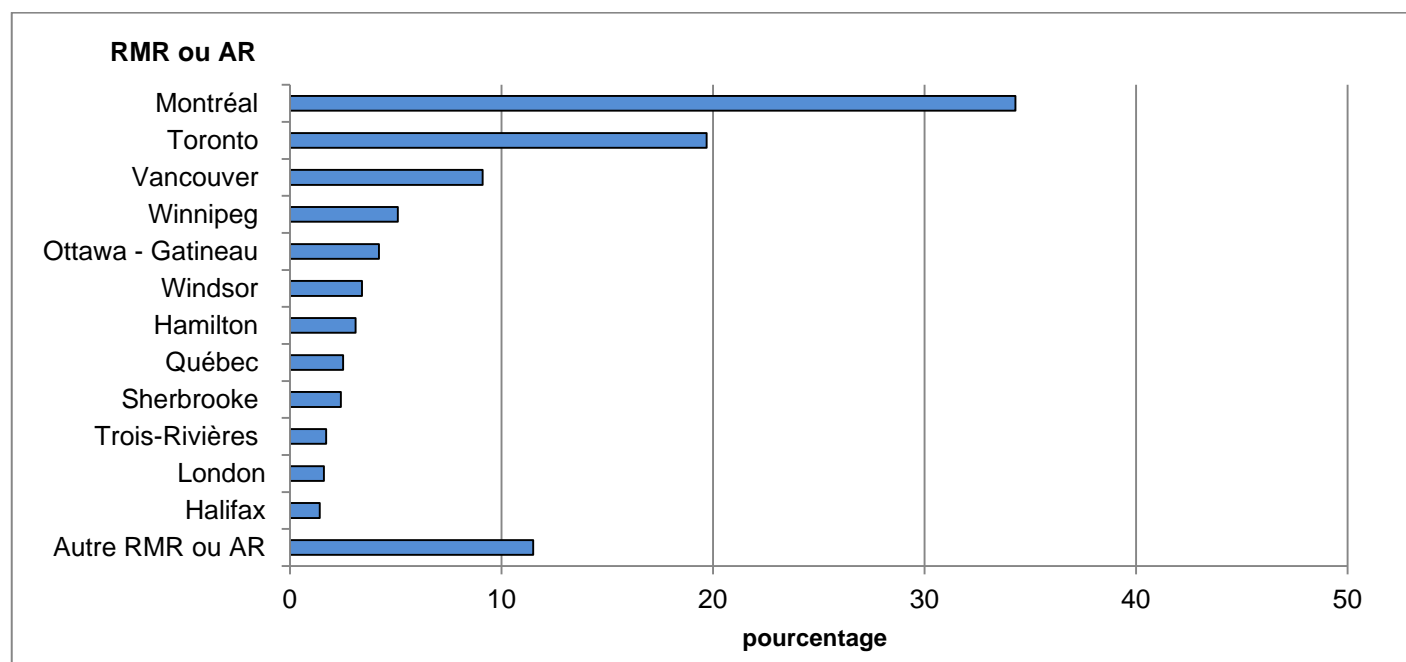
Un peu moins de la moitié (48,5 %) de tous les Canadiens vivant dans les quartiers habitaient dans les trois plus grandes régions métropolitaines de recensement (RMR) de Toronto, Montréal et Vancouver, contre plus de la moitié (54,3 %) de la population à faible revenu vivant dans les quartiers. Pour ce qui est des quartiers à faible revenu, ces trois RMR avaient près des trois cinquièmes (58,6 %) de tous les quartiers à faible revenu au Canada.

On observe toutefois des variations d'une RMR à une autre. Montréal avait le plus grand nombre de quartiers à faible revenu. Des 478 quartiers à faible revenu au Canada, 35,8 % ou 171 étaient à Montréal. Toronto et Vancouver représentaient respectivement 15,7 % et 7,1 % de ces quartiers.

Les trois plus grandes RMR représentaient 63,1 % de la population à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu. Des 656 000 personnes à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu, Montréal avait la plus forte part (34,3 %), tandis que Toronto affichait une part de 19,7 % et Vancouver, de 9,1 % ([figure 2.a](#)). Winnipeg, Ottawa - Gatineau et Windsor venaient ensuite. Un tableau semblable est ressorti pour les quartiers à très faible revenu, mais le classement était légèrement différent ([figure 2.b](#)).

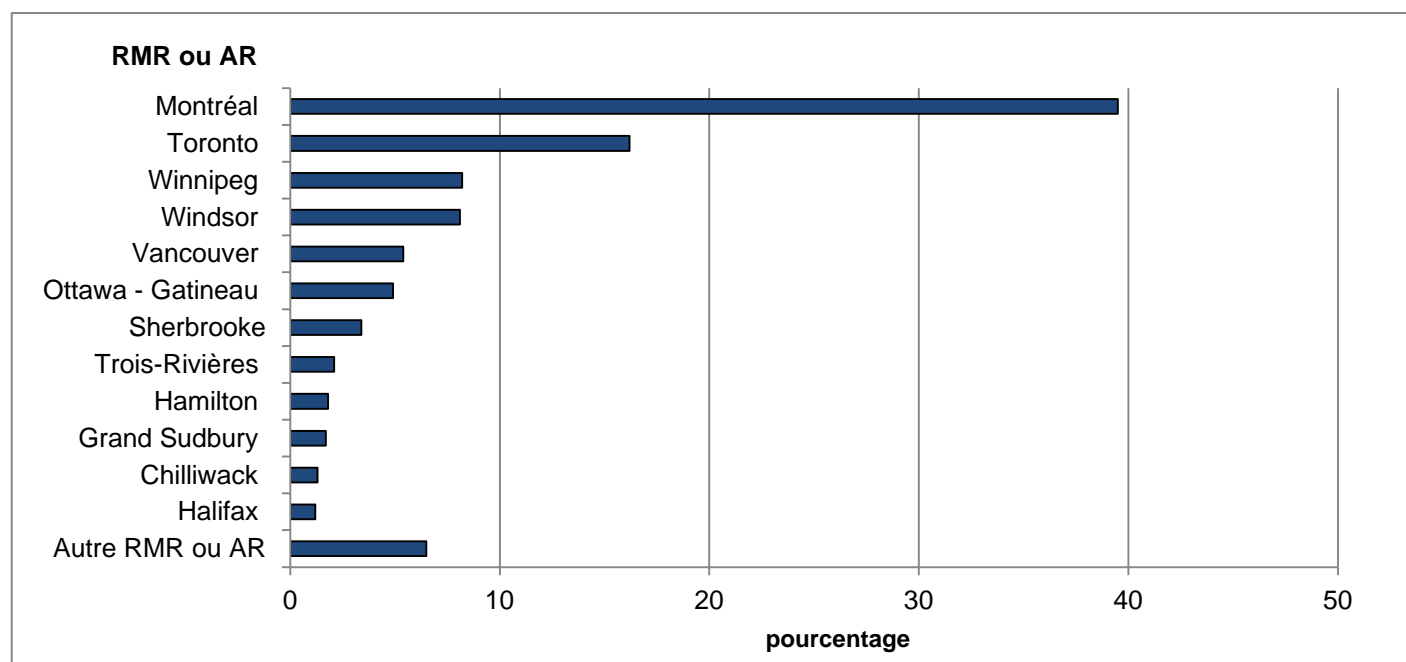
Les résidents des quartiers à faible revenu

Figure 2.a Répartition de la population à faible revenu vivant dans les quartiers à faible revenu, selon la région métropolitaine de recensement (RMR) ou l'agglomération de recensement (AR)



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Figure 2.b Répartition de la population à faible revenu vivant dans les quartiers à très faible revenu, selon la région métropolitaine de recensement (RMR) ou l'agglomération de recensement (AR)



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Les résidents des quartiers à faible revenu

Les personnes hors famille, les minorités visibles⁵, les immigrants⁶ et les personnes vivant dans des familles monoparentales⁷ étaient plus présentes dans les quartiers à faible revenu

Les quartiers à faible revenu et à très faible revenu avaient une proportion considérablement plus élevée de personnes ne faisant pas partie d'une famille économique que les autres quartiers. Alors que 14,2 % des personnes des autres quartiers ne faisaient pas partie d'une famille économique, cette proportion passait à environ 29 % dans les quartiers à faible revenu et à très faible revenu ([tableau 1](#)).

Les minorités visibles représentaient une plus forte proportion de la population des quartiers à faible revenu que des autres quartiers. Environ 40,8 % de la population vivant dans les quartiers à faible revenu appartenait à une minorité visible, tandis que dans les autres quartiers, la proportion de la population des minorités visibles se situait à 24,2 %. Dans les quartiers à très faible revenu, près de la moitié (47,5 %) de la population appartenait à une minorité visible.

Tableau 1 Proportion de certains sous-groupes de population selon le type de quartier

Groupes sélectionnés	Moins de 30 % à faible revenu	30 % ou plus à faible revenu	40 % ou plus à faible revenu
	pourcentage		
Personnes hors famille économique	14,2	28,8	29,3
Membres d'une famille monoparentale	10,6	15,9	17,4
Personnes âgées de 65 ans et plus	13,0	12,5	11,3
Minorités visibles	24,2	40,8	47,5
Immigrants	25,5	36,6	39,7
Immigrants arrivés entre 2001 et 2005	3,8	6,5	7,0
Immigrants arrivés entre 2006 et 2010	3,8	10,1	12,0
Travail (personnes âgées de 15 à 64 ans)			
N'ayant pas travaillé en 2010	20,6	32,9	39,1
Ayant travaillé à temps plein toute l'année en 2010	44,0	32,0	26,7
Ayant travaillé à temps plein une partie de l'année, à temps partiel une partie de l'année, ou à temps partiel toute l'année en 2010	35,4	35,1	34,2

Note : Ce tableau indique la proportion de personnes dans un type de quartier qui ont une caractéristique donnée. Les estimations dans ce tableau ne totalisent pas 100 dans un type de quartier donné parce que les personnes ne sont pas toutes incluses dans un des groupes et que certaines personnes peuvent également être incluses dans deux groupes ou plus.

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

5. En vertu de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les minorités visibles se définissent comme les « personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

6. Les immigrants désignent les immigrants reçus/résidents permanents ou les personnes qui l'ont déjà été. Ces personnes ont obtenu l'autorisation de vivre au Canada en permanence des autorités de l'immigration. Certains immigrants habitent au Canada depuis plusieurs années, tandis que d'autres sont arrivés récemment. Certains immigrants sont des citoyens canadiens, et d'autres pas. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre sont nés au Canada. Dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, le terme « immigrants » englobe les immigrants arrivés au Canada avant le 10 mai 2011.

7. Les parents seuls sont les mères ou les pères, sans conjoint ou partenaire en union libre, qui vivent dans un logement avec un enfant ou plus.

Caractéristiques des personnes dans différents types de quartiers

Les quartiers à faible revenu avaient une plus forte proportion d'immigrants que les autres quartiers, en particulier les immigrants récents arrivés entre 2006 et 2010⁸. Parmi les résidents des quartiers à faible revenu, 36,6 % étaient des immigrants, et presque la moitié d'entre eux (45,2 %) étaient arrivés au Canada entre 2001 et 2010.

À titre comparatif, la proportion de l'ensemble de la population des immigrants vivant dans les quartiers qui n'étaient pas à faible revenu se situait à 25,5 % en 2010. Moins d'un de ces immigrants sur trois (29,7 %) avait immigré au Canada entre 2001 et 2010. Dans les quartiers à très faible revenu, les immigrants représentaient 39,7 % de la population vivant dans ces quartiers, presque la moitié d'entre eux (48,0 %) étant arrivés au cours de ces 10 années.

La proportion de personnes âgées de 65 ans et plus était relativement constante dans tous les types de quartiers, oscillant de 11 % à 13 %.

Les personnes des familles monoparentales représentaient 15,9 % de la population des quartiers à faible revenu, et 17,4 % vivaient dans les quartiers à très faible revenu. En revanche, elles représentaient 10,6 % de la population vivant dans les autres quartiers.

La proportion de personnes qui avaient travaillé était plus faible dans les quartiers à faible revenu, mais près des deux tiers des personnes en âge de travailler habitant dans les quartiers à faible revenu avaient travaillé en 2010, le tiers ayant travaillé à temps plein toute l'année

Dans les quartiers à faible revenu, 32,9 % des personnes âgées de 15 à 64 ans n'ont pas déclaré avoir travaillé en 2010 dans le cadre de l'ENM. Cette proportion passait à 39,1 % dans les quartiers à très faible revenu, tandis que dans les autres quartiers, environ une personne sur cinq (20,6 %) n'avait pas travaillé en 2010.

La proportion de personnes ayant travaillé à temps plein toute l'année⁹ était plus faible dans les quartiers à faible revenu que dans les autres quartiers. Lorsque l'on examine uniquement la population en âge de travailler de 15 à 64 ans, on constate que 32,0 % des personnes vivant dans les quartiers à faible revenu ont travaillé à temps plein toute l'année, contre 44,0 % des personnes en âge de travailler vivant dans les autres quartiers. En guise de comparaison, dans les quartiers à très faible revenu, 26,7 % de la population en âge de travailler avait travaillé à temps plein toute l'année.

Dans les trois types de quartiers, un peu plus d'une personne sur trois avait travaillé une partie de l'année ou à temps partiel¹⁰.

8. Le calcul du faible revenu est basé sur le revenu gagné en 2010. Les nouveaux immigrants arrivés en 2011, et qui n'ont donc pas gagné de revenus canadiens en 2010, représentaient un peu plus de 1 % de l'ensemble des immigrants et ont été inclus dans le calcul. On a obtenu des résultats semblables en les excluant.

9. Les travailleurs ayant travaillé à temps plein toute l'année désignent les personnes ayant travaillé de 49 à 52 semaines, le plus souvent 30 heures ou plus par semaine en 2010 contre rémunération ou à titre de travailleurs autonomes.

10. Le travail à temps partiel renvoie aux personnes qui ont travaillé de 1 heure à 29 heures par semaine et l'expression « une partie de l'année », à moins de 49 semaines.

Encadré 3 : Concepts et définitions

Le faible revenu dans le présent article de l'ENM en bref est calculé au moyen de la Mesure de faible revenu après impôt (MFR-Apl). Les personnes sont considérées comme à faible revenu si le revenu après impôt de leur ménage correspond à moins de 50 % de la médiane du revenu après impôt rajusté des ménages en 2010. Le revenu rajusté du ménage après impôt est calculé à partir du revenu après impôt d'un ménage, divisé par la racine carrée de la taille du ménage. Le revenu médian rajusté après impôt est le revenu qui divise toutes les personnes en deux catégories égales.

En 2010, le seuil de la MFR-Apl pour une personne seule était de 19 460 \$. Pour toute autre taille de ménage, le seuil est égal au seuil pour une personne seule, multiplié par la racine carrée de la taille du ménage. Par exemple, le seuil de la MFR-Apl pour un ménage de deux membres est de 27 521 \$, et de 38 920 \$ pour un ménage de quatre membres.

La concentration de faible revenu se produit lorsque de nombreuses personnes à faible revenu vivent à proximité les unes des autres. Lorsque la proportion de la population à faible revenu est élevée par rapport à la proportion de la population générale dans un quartier, on dit qu'il y a une concentration géographique de faible revenu.

Les quartiers sont souvent la région géographique utilisée pour mesurer la concentration de faible revenu dans les ouvrages portant sur cette question. En l'absence d'une définition unique, dans les faits, le concept du [secteur de recensement \(SR\)](#) est souvent utilisé.

Secteur de recensement : le secteur de recensement se définit comme une petite région géographique relativement stable qui compte habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. Le secteur de recensement est établi à l'étendue des 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) et de 15 des agglomérations de recensement (AR) du pays. Au total, 24 millions de Canadiens vivaient dans les 5 452 SR. De ces SR, 5 256 ont été utilisés dans cet article de l'ENM en bref, et leur population est appelée population subdivisée en secteurs de recensement. Les données des 196 autres SR ont été supprimées pour des motifs de confidentialité ou de qualité des données ou parce qu'elles ne s'appliquaient pas du point de vue conceptuel.

Les termes secteur de recensement et quartier sont interchangeables dans la présente publication.

La population des quartiers désigne la population de Canadiens vivant dans un secteur de recensement, que ce soit dans une RMR ou dans une AR subdivisée en secteurs de recensement.

Un quartier à faible revenu est un secteur de recensement où 30 % ou plus des résidents ont un faible revenu. De même, un secteur de recensement est considéré comme un quartier à très faible revenu si 40 % ou plus de ses résidents ont un faible revenu. Un secteur de recensement dont moins de 30 % des résidents ont un faible revenu entre dans la catégorie des autres quartiers.

Les données sur le revenu recueillies dans le cadre de l'ENM de 2011 visent le revenu de l'année précédente (2010), tandis que les données sur les caractéristiques visent habituellement la date de référence du 10 mai 2011.

Renseignements supplémentaires

Des renseignements supplémentaires sur le revenu se trouvent dans les [Tableaux de données de l'ENM](#), n^{os} 99-014-X2011032 à 99-014-X2011044 au catalogue, le [Profil de l'ENM](#), n^o 99-004-X au catalogue, ainsi que dans la [Série « Perspective géographique » de l'ENM](#), n^o 99-010-X2011005 au catalogue.

Une série de cartes thématiques portant sur les quartiers à faible revenu est offerte : [Pourcentage de la population sous la mesure de faible revenu après impôt en 2010 selon les secteurs de recensement \(SR\) de 2011](#).

Pour obtenir des détails au sujet des concepts, des définitions, des univers, des variables et des termes géographiques utilisés dans l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, veuillez consulter le [Dictionnaire de l'Enquête nationale auprès des ménages](#), n^o 99-000-X au catalogue. Pour des explications détaillées sur les concepts et des renseignements sur la qualité des données, veuillez vous reporter aux guides de référence sur le site Web de [l'Enquête nationale auprès des ménages \(ENM\) de 2011](#).

Note aux lecteurs

Arrondissement aléatoire et répartitions en pourcentage : Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements recueillis lors de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 tout en maintenant la qualité des résultats, on applique une méthode qui consiste à arrondir de façon aléatoire les valeurs présentées dans les cellules individuelles. Par conséquent, lorsque ces données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

En raison de l'arrondissement aléatoire, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, notamment les documents analytiques et les tableaux de données.

Comparabilité entre les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2006 et les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 : Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les estimations du questionnaire complet du Recensement de 2006 avec les estimations de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, car ces deux sources de données représentent des populations différentes. La population cible du questionnaire complet du Recensement de 2006 comprend les résidents habituels dans les logements collectifs et les personnes vivant à l'étranger, alors que la population cible de l'ENM les exclut. De plus, les estimations de l'ENM sont dérivées d'une enquête à participation volontaire, et elles peuvent par conséquent, comporter davantage d'erreurs dues à la non-réponse que les estimations dérivées du questionnaire complet du Recensement de 2006.

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par des membres du personnel de la Division de la statistique du revenu de Statistique Canada, avec la collaboration du Secrétariat des domaines spécialisés du recensement, de la Division de la géographie, de la Division des opérations du recensement, de la Division de la diffusion et de la Division des communications de Statistique Canada.